REÇU EN PREFECTURE
le 27/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_AR-083-218300655-20250526-DECI_2025_2

COMMUNE DE GASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

Objet : Choix des candidats admis à concourir au concours de maitrise d'œuvre pour la construction d'une crèche et d'un ALSH - Caruby

Décision n° 2025 – 20

Le Maire de la Commune de Gassin (Var),

Vu le Code de la commande publique, et notamment les articles R2162-22 et suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération 24/73 du 05 décembre 2024, 4ème alinéa, portant délégation au Maire au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales », de prendre toute décision concernant la préparation la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics, dès lors que les crédits y afférents sont inscrits au budget,

Vu la délibération n° 25/15 du 27 mars 2025 relative à l'adoption du Budget Primitif 2025 de la commune et notamment l'opération n° 91, relative à la construction d'une crèche et d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) sur le site de Caruby ;

Considérant l'avis de concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une crèche et d'un ALSH sur le site de Caruby publié le 05 mars 2025 au Bulletin Officiel des Marchés Publics et au Journal Officiel de l'Union Européenne et sur le profil acheteur de la commune,

Considérant l'avis motivé du jury, consigné dans le procès-verbal de sa réunion du 23 mai 2025, relatif à l'examen des 54 plis de candidatures reçus ;

DÉCIDE

Article 1 : D'admettre à concourir les cinq équipes de maîtrise d'œuvre suivantes dans le cadre du concours pour la construction d'une crèche et d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) sur le site de Caruby :

-Le groupement conjoint avec mandataire solidaire AMELIA TAVELLA sise 11 bd du Roi René 13100 AIX en PROVENCE (mandataire) ; BATISERF sise 11 bd Paul Langevin 38600 FONTAINE ; BUREAU D'ETUDES ADRET sise 121 Allée de Paris 83500 LA SEYNE SUR MER ; IMING SERVICES GROUP IMING sise 41 rue Périer 92120 MONTROUGE ; AGENCE CHRISTOPHE GAUTRAND & ASSOCIES sise 117

REÇU EN PREFECTURE
le 27/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_AR-083-218300655-20250526-DECI_2025_2

rue de Charenton 75012 PARIS ; CEC COORDINATION ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION sise Bureau pôle Bat A 2 av Elsa Triolet 13008 MARSEILLE ; THERMIBEL sise 3 rue des Pins 38100 GRENOBLE ; INGENIERIE CUISINES PROFESSIONNELLES sise 5 av Jules Ferry 69780 MOINS ; TRAFIK sise 284 rue de Créqui 69007 LYON ;

-Le groupement conjoint avec mandataire non solidaire OH !SOM ARCHITECTES sise 8 rue Dragon 13006 MARSEILLE (mandataire) ; DUCHIER PIETRA sise 821 av Irène et Fréderic Joliot Curie ZI Toulon Est BP 19 83087 TOULON cedex 9 ; SP2I sise 90 rue Stanislas Torrents 13006 MARSEILLE ; SCOP SARL DOMENE sise 99 rue des Tailleurs de pierre ZA les Roquassiers 13300 SALON de PROVENCE ; ACOUSTIC TECHNOLOGIES MIDI sise 17 bld Champfleury 84000 AVIGNON ; ECCI sise 31 rue Paul Préboist 13013 MARSEILLE ; HERVE DER SAHAKIAN sise 24 chemin du Vallon de l'Oriol 13007 MARSEILLE

-Le groupement conjoint avec mandataire solidaire SARL DOUCERAIN LIEVRE DELZIANI ARCHITECTES sise 4 rue de la Bourse 69001 LYON (mandataire) ; CHABOT GRANGER ARCHITECTES sise 416 Avenue Alfred Decugis 83400 HYERES LES PALMIERS ; CALDER INGENIERIE sise 534 rue Marius Petipa 34080 MONTPELLIER ; ADRET sise 121 allée de Paris 83500 LA SEYNE sur MER ; BET LAMOUR sise 5 rue d'Arcole 13006 MARSEILLE ; TEMPO CONSULTING sise PA de la Siagne allée François Coli Bat 8 Mandelieu Technology Center 06210 MANDELIEU ; ECCI sise 31 rue Paul Préboist 13013 MARSEILLE ; IGETEC ACOUSTIQUE sise 2 bld des Alisiers Les Roches d'or C3 13009 MARSEILLE

-Le groupement conjoint avec mandataire solidaire ATELIER REGIS ROUDIL ARCHITECTES sise place Romée de Villeneuve Le Mansard A 13090 AIX en PROVENCE (mandataire) ; SAS VESSIERE sise 22 rue Charrel 38000 GRENOBLE ; SOL.A.I.R sise 24 route de Galice 13090 AIX en PROVENCE ; ECALLARD ECONOMISTE sise 5 rue des Immeubles Industriels 75011 PARIS ; BET CERRETTI sise 59 rue de St Mandrier 83140 SIX FOURS LES PLAGES ; ATELIER LADANUM sise 987 chemin de la Pierre Mouraou 83330 LE BEAUSSET ; MADONE INGENIERIE sise place de l'île de Beauté Palais du Port 06300 NICE ; MARSHALL DAY ACOUSTICS sise 68 bld Carnot 06400 CANNES ; ARWYTEC sise 69 avenue du Maine 75014 PARIS ;

-Le groupement conjoint avec mandataire solidaire COMBAS sise 8 Grand Rue 30000 NIMES (mandataire) ; ARTEMIS INGENIERIE sise Centre Azur chemin des Vernèdes 83480 PUGET sur ARGENS ; MAYA sise 142 rue Amelot 75011 PARIS ; PIALOT ESCANDE sise 3 rue Lakanal 34000 MONTPELLIER ; CALDER INGENIERIE sise 534 rue Marius Petipa 34080 MONTPELLIER ; ARWYTEC sise 69 avenue du Maine 75014 PARIS ; CMA INGENIERIE sise 1bis allée Charles Cross 31770 COLOMIERS ;

Article 2 : : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision sera inscrite au registre des délibérations et fera l'objet d'une information à l'occasion du prochain Conseil Municipal.

REÇU EN PREFECTURE
le 27/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_AR-083-218300655-20250526-DECI_2025_2

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Toulon, sis 5 rue Racine, BP 40510 –TOULON Cedex 9, par courrier ou via l'application Télérecours www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département s'il s'agit d'un acte transmissible.

Certifié exécutoire
en Préfecture
le : 27/05/2025
Publiée
le : 27/05/2025

MAIRIE DE GASSIN
83 (Var)

Fait à Gassin, le 26 mai 2025
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,

Anne-Marie WANIART